

2017



PROJET DE RECONFIGURATION DE LA STATION D'EPURATION DU CHENE – COMMUNE D'APT (84)

Réf : PA171004-BB1

ASSISTANCE ECOLOGIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE

Pour le compte de :
Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
Service Assainissement



AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON Cedex 9



www.naturalia-environnement.fr

PROJET DE RECONFIGURATION DE LA STATION D’EPURATION DU CHENE – COMMUNE D’APT (84)

ASSISTANCE ECOLOGIQUE A MAITRISE D’OUVRAGE

Rapport remis le :

20 octobre 2017

Pétitionnaire :

***Communauté de Communes Pays d’Apt
Luberon
Service Assainissement***

Coordination :

Adrien BERNACCHI

Chargés d’études :

Guillaume AUBIN – Ecologue naturaliste

Rédaction

Guillaume AUBIN

Cartographie

Guillaume AUBIN

Suivi des modifications :

20.10.2017

Diffusion du document

AB, GA

COMPTE-RENDU D’INTERVENTION DU 10/10/2017

1. CONTEXTE D’INTERVENTION

Date d’intervention : 10/10/2017

Intervenant : Guillaume Aubin

Activités sur chantier : démarrage des opérations de nettoyage

Une opération de nettoyage des déchets présents sur le site de la future STEP est engagée par la Communauté de commune du Pays d’Apt Luberon. Afin d’éviter la destruction d’individus d’espèces protégées mis à jour lors du diagnostic écologique réalisé pour le compte du projet de STEP, Naturalia a été missionné afin de procéder à la capture et au déplacement de ces individus vulnérables.

2. RESULTATS DE L’INTERVENTION

2.1. SENSIBILISATION DES PERSONNELS

La rencontre avec l’entreprise en charge des travaux a eu lieu à 9h00.

Une rapide description des enjeux écologiques susceptibles d’être rencontrés a été présentée à l’équipe technique : herpétofaune (reptiles et amphibiens, Damier de la Succise).

Une présentation des actions à mettre en œuvre et des modes opératoires à adopter a été effectuée :

- Il s’agissait d’éviter la destruction de tout amphibien et reptiles découverts lors du retrait des macros déchets sur le site de la futur STEP en procédant à l’enlèvement par levage ou manuellement.
- De plus il a été rappelé la présence du Damier de la succise sur la zone de travaux et la nécessité de mettre en place des itinéraires de circulation évitant les plantes hôtes de l’espèce.

2.2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Concernant le Damier de la Succise :

Le déplacement de la camionnette sur les zones de présence de ce papillon protégé a été évité et les déplacements et l’évacuation des déchets se sont fait à pieds au niveau des zones sensibles.

Concernant l’herpétofaune :

L’évacuation de l’essentiel des déchets visibles présents sur la STEP s’est déroulé sur la matinée. Aucun individu d’espèce protégé n’a été trouvé en dépit d’un contact d’Orvet fragile.

L’opération s’est ensuite poursuivie sur le reste de la prairie. Les très nombreux déchets (plaques de contreplaqués, poutres, planches, tas de pneus, etc.) soulevés et rassemblés en tas pour faciliter leur évacuation a permis de mettre en évidence un juvénile de Crapaud commun (*Bufo bufo*) et deux Orvets fragiles (*Anguis fragilis*). Ils ont immédiatement été déplacés dans le rideau boisé situé entre la prairie et le Calavon. Des microhabitats favorables leur ont permis de s’y réfugier.



Figure 1 : Juvénile de Crapaud commun, Orvet fragile femelle (au centre) et mâle (à droite). (Photos sur site : [Naturalia](#))

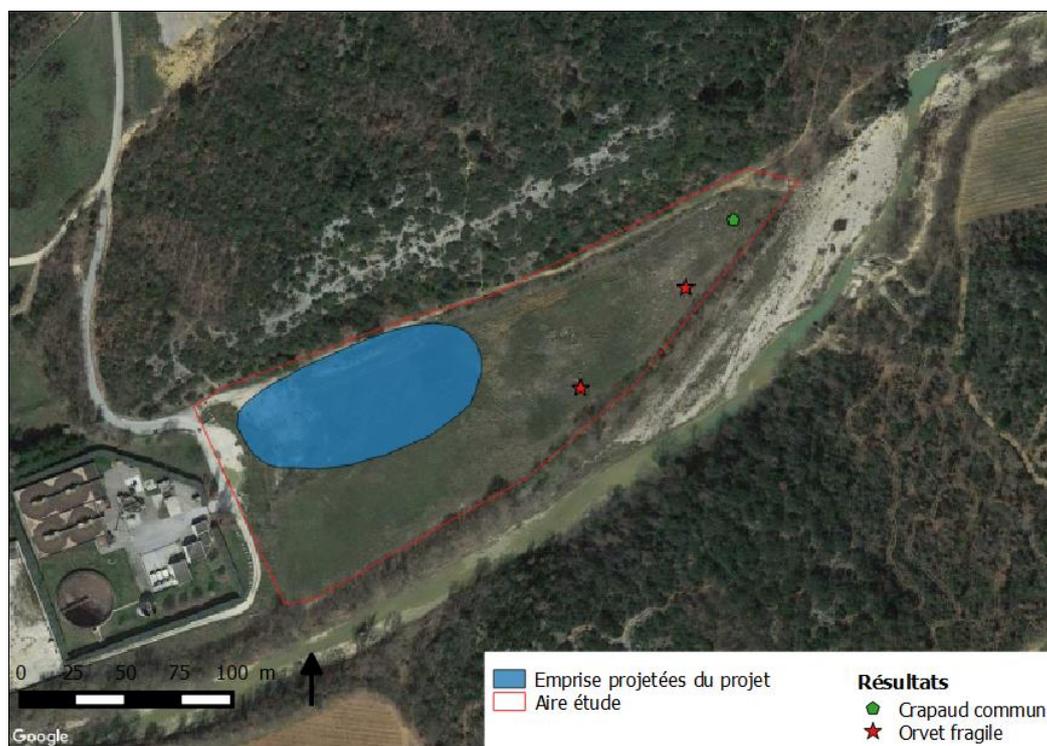


Figure 2 : Localisation des emprises de la future STEP dans la zone prospectée, et espèces trouvées et déplacées.

Au terme de la mission, l’essentiel des débris de taille suffisante pour abriter des individus d’amphibiens ou de reptiles ont été vérifiés.

En l’état il est donc peu probable que des individus d’espèces protégées soient détruits à la suite du nettoyage des emprises projets et de l’ensemble de la prairie.

3. CONCLUSION :

L'opération a permis de sauvegarder quelques individus d'espèce protégée et, au-delà de ces manipulations, elle a permis de prévenir toute destruction ultérieure au sein des emprises projets.

Il conviendra d'être vigilant lors de l'évacuation du reste des débris de la prairie, s'il y en a, qui n'auront pas été traités lors de cette journée.